

**Séance plénière ordinaire des comptes****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure	Lundi 19 juin 2017, de 20h00 à 20h45
Lieu	Salle de la maison de commune, Vétroz
Présents	25 conseillers généraux 5 conseillers communaux : M. Olivier Cottagnoud (président), M. André Fontannaz (vice-président), M. Fabrice Germanier, Mme Lydia Moix, M. Fabien Papilloud. Administration communale : M. Laurent Seppey (secrétaire communal) Public : ~11, presse : 0
Excusés	Mme Virginie Rochat, M. Xavier Udry, Mme Pascale Moos
Absents	M. Gérard Dorsaz, M. Sasha Calati

**Ordre du jour :**

1. Approbation de l'ordre du jour	1
2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 27 mars 2017	2
3. comptes 2016	2
4. Nomination de l'organe de révision	3
5. Règlement du conseil général (2 <sup>ème</sup> lecture)	3
6. Informations sur l'échéancier d'une séance du conseil général	4
7. Questions et postulats	4
8. Information sur le travail des commissions ad-hoc en activité	5
9. Information de la part de l'Exécutif	6
10. Divers	7

**DÉLIBÉRATIONS**

Le président du Conseil général, M. Pierre-Michel Venetz, ouvre la séance. Il remercie les conseillers pour l'aide fournie lors de la réception de M. Frédéric Favre. Il annonce la présence de 24 conseillers (hors président). M. Yannick Cordonnier est chef remplaçant du groupe UDC.

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Dominique Kuster lit l'ordre du jour.

Les groupes DC, PLR, AV et UDC acceptent l'ordre du jour tel que proposé.

M. Jean-Benoît Genoud relève que selon le règlement il faut ajouter « discussion et vote » au point 7 sur le postulat. Le président approuve.

*L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.*

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2017**

M. Yannick Cordonnier demande à ce qu'on puisse accéder aux détails des discussions, la requête sera traitée par le bureau durant l'été.

*Le PV de la séance plénière ordinaire du 19 décembre 2016 est accepté à l'unanimité.*

## **3. COMPTES 2016**

### ***PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF***

---

M. Olivier Cottagnoud commente dans le détail les différents indicateurs, comptes et évolutions.

Les groupes AV, UDC, DC et PLR entrent en matière. Tous relèvent l'excellent travail de la Cogest.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

### ***RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION***

---

M. Florent Favre, rapporteur de la commission de gestion, lit le propos introductif du rapport de la commission ainsi que la partie finale dès le point 9.

La parole n'est pas demandée concernant le rapport.

### ***DISCUSSION ET VOTE***

---

Le président passe en revue les dicastères et demande aux personnes désirant intervenir de s'annoncer.

La parole n'est pas demandée pour les comptes de fonctionnement.

La parole n'est pas demandée pour les comptes d'investissement.

Il ouvre le débat pour d'éventuelles questions générales.

M. Y. Cordonnier au sujet du compte de fonctionnement 710.343.06 « Participation pour travaux », demande quelles étaient les malfaçons constatées et si des devis ont été demandés.

M. André Fontannaz répond qu'il s'agit de canalisations d'eaux usées à la rue de la Madeleine. Des inspections à la caméra avaient été faites mais personne ne les a étudiées à l'époque. Ce n'est qu'après des changements de personnel que ces vidéos ont été étudiées et les malfaçons ont été constatées. Il promet que les devis et rapports pourront être transmis par le service technique.

Mme Sierro de Fidag SA présente le rapport de l'organe de révision.

Elle lit succinctement le rapport de révision qui est totalement intégré au rapport des comptes.

L'organe de révision estime que tout va bien et que selon leur appréciation et après un entretien final avec l'Exécutif, il recommande d'approuver les comptes.

Le président passe au vote et demande d'approuver formellement les comptes.

*Les comptes 2016 sont acceptés à l'unanimité.*

#### 4. NOMINATION DE L'ORGANE DE RÉVISION

Le Conseil général doit élire l'organe de révision pour la période administrative.

M. O. Cottagnoud relève que la commune travaille depuis plusieurs années avec Fidag SA qui a une très bonne connaissance des comptes et les réviseurs impliqués sont très critiques pour des prix concurrentiels. Il propose donc de reconduire ce mandat.

M. Pascal Coudray reconnaît que Fidag SA a fait du bon travail mais constate que durant ces six dernières années les problèmes de la bourgeoisie n'ont jamais été relevés et qu'après vingt ans il serait opportun de changer de réviseur.

M. O. Cottagnoud répond que les nouveaux réviseurs ont justement fait un rapport critique sur la bourgeoisie et c'est ce qui a motivé son choix.

M. Daniel Roh demande si tout le travail de révision de la bourgeoisie est à charge de la commune. M. O. Cottagnoud répond que c'est bien le cas.

Le président passe au vote et demande d'approuver l'attribution du mandat à Fidag SA.

*Le mandat est attribué à Fidag SA par x oui et 7 abstentions.*

#### 5. RÈGLEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL (2<sup>ÈME</sup> LECTURE)

*L'entrée en matière est acceptée par tous les groupes et à l'unanimité.*

#### **DISCUSSION ET VOTE**

---

Le règlement accepté en première lecture est parcouru dans son intégralité.

M. P. Coudray fait remarquer que dans le préambule doit faire référence à la séance du 30 janvier 2017 et non à celle du 28 janvier 2013.

*La demande de modification est acceptée et le texte « vu l'accord donné par les groupes en séance du 30 janvier 2017 » est retenu.*

M. Alexandre Roh explique qu'à la révision de l'échéancier, le bureau a constaté que les dates aux articles 17 et 18 n'étaient pas correctes. Pour l'article 17 le délai passe de 25 jours à 21 jours.

*La modification du délai à 21 jours à l'article 17 est acceptée à l'unanimité.*

Pour la même raison, à l'article 18 le délai devrait passer de 7 jours à 6 jours.

*La modification du délai à 6 jours à l'article 18 est acceptée à l'unanimité.*

Le président passe au vote et demande d'approuver le règlement du conseil général en 2<sup>ème</sup> lecture.

*Le règlement du Conseil général est accepté à l'unanimité en deuxième lecture.*

M. P.-M. Venetz ouvre le débat sur les indemnités. Il présente un tableau récapitulatif des différentes propositions émanant du bureau, du PDC et de l'AV (Annexe PV\_CG\_20170619\_5\_1\_Récapitulatif indemnités 2017.pdf). Il relève qu'il s'agit de sommes peu importantes à l'échelle communale.

Pour le groupe AV, M. J.-B. Genoud explique qu'ils désirent conserver les mêmes vacations mais augmenter l'indemnité horaire qui pourrait passer ainsi à 40.-

M. P.-M. Venetz rappelle que la commune se calque sur ce tarif pour ses propres commissions.

Pour le groupe DC, M. Xavier Gaillard explique qu'ils suivent la proposition du bureau sauf pour les indemnités du président, vice-président et secrétaire qui sont augmentées de manière trop importante.

Le groupe PLR est favorable à un vote élément par élément.

Le groupe UDC est dans la ligne du groupe PDC.

Tous les groupes entrent en matière.

Le président demande de décider s'il faut voter pour chaque rubrique.

*Le vote rubrique par rubrique est acceptée par 17 oui.*

### **Vote des rubriques**

- Indemnité horaire groupe DC : 16 oui, AV 5 oui : l'indemnité horaire à 35 francs est maintenue.
- Séance de préparation : DC : 17 oui, 2 non, 3 abstentions.
- Séance plénière : AV à 80 : 3 oui, 3 abstentions. Groupe DC à 100 15 oui, AV 5.
- Président : DC à 1000.- 14, AV à 850 9.
- Président : Bureau à 1200 0 oui, 24 non
- Vice-président : DC à 600.- 11, AV à 400 9, 3 abstentions
- Vice-président : Bureau à 1000 0 oui, 24 non
- Secrétaire : DC 1000 12, AV à 850 : 7 abs. 4
- Chef de groupe : DC à 600 : 13, AV à 400 : 6, abstentions 4
- Président Cogest : DC à 600 14, abstentions 3, AV : 5

### **Récapitulatif :**

- Indemnité horaire : 35.- (inchangé)
- Séance préparation : 80.- (+15)
- Séance plénière : 100.- (+20)
- Président : 1000.- (+150)
- Vice-président : 600.- (+200)
- Secrétaire : 1000.- (+150)
- Chef de groupe : 600.- (+200)
- Président Cogest : 600 (+200)

*Le récapitulatif (qui correspond à la proposition du groupe DC) est accepté par 20 oui et 1 abstention.*

## **6. INFORMATIONS SUR L'ÉCHÉANCIER D'UNE SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL**

M. Daniel Roh donne des informations sur l'échéancier qui intègre toutes les séances de la Cogest, les délais pour les commissions, il souligne que tout s'articule autour des lundis.

## **7. QUESTIONS ET POSTULATS**

### **QUESTION ÉCRITE DE L'ALTERNATIVE VÉTROZAINE PAR M. XAVIER BERTHOUSOZ, SUR L'ENCAISSEMENT DES FRAIS D'ÉCOLAGE**

M. X. Berthouzoz a reçu le 13 juin 2017 une réponse à sa question du 20.3.2017 (Annexe PV\_CG\_20170619\_7\_1\_Question\_ecolage.pdf) que Mme Lydia Moix lit (Annexe PV\_CG\_20170619\_7\_2\_Reponse\_ecolage.pdf).

M. X. Berthouzoz remercie pour la réponse mais il souligne un point qui l'interpelle, il demande comment se justifie l'augmentation le montant total de 150.-

Mme L. Moix répond qu'il s'agit de 50.- à 70.- de frais d'écolage (matériel, participation aux activités) mais il y a d'autres frais pour les courses d'école, les journées de ski, promenades qui se montent en moyenne à 80 francs, soit un total de 150.- Elle souligne qu'un niveau du budget il s'agit du passage d'une rubrique à l'autre et que globalement cela ne fait pas de différence.

---

**POSTULAT DE L'ALTERNATIVE VÉTROZAINE PAR M. XAVIER BERTHOUZOZ, SUR LA TRANSPARENCE ET L'INFORMATION AU NIVEAU DU CONSEIL COMMUNAL**

---

Le président déclare que le postulat proposé a été déclaré recevable par le bureau.

M. X. Berthouzoz lit son postulat (Annexe PV\_CG\_20170619\_7\_3\_Postulat\_information.pdf).

Le groupe DC n'entre pas en matière car une partie des éléments demandés est déjà en place et ils veulent laisser à l'exécutif la possibilité de rédiger son règlement.

Le groupe PLR n'entre pas en matière pour les mêmes raisons.

*L'entrée en matière est acceptée par 7 oui contre 15 non. Le postulat est rejeté.*

---

**QUESTION ÉCRITE DU GROUPE UDC PAR M. XAVIER UDRY, CONCERNANT LA ROUTE DES ATELIERS ET LA ROUTE DE LA JONCTION**

---

(Annexe PV\_CG\_20170619\_7\_4\_Question\_route.pdf)

M. Nicolas Berner (service technique) répond à la question du groupe UDC par une présentation (annexe, présentation annexe), le plan de signalisation est pour l'instant seulement indicatif. Il est difficile d'ajouter des interdictions aux poids lourds, quoique faisable.

M. Y. Cordonnier interroge sur l'opportunité de chicanes en zone agricole.

M. André Fontannaz répond que le bureau Team+ recommande un trottoir à 180 cm qui peut également être utilisé par les cyclistes. Il souligne qu'il faut attendre le projet de circulation générale pour avoir une vision globale.

**Note : L'enregistrement sonore se termine à ce point pour cause de saturation de la carte mémoire.**

M. Y. Cordonnier demande si un trottoir en zone artisanale est vraiment nécessaire.  
M. N. Berner répond que les lignes jaunes ne sont pas assez sûres, surtout avec du trafic poids-lourds.

M. Y. Cordonnier demande pourquoi il n'a pas été exigé des riverains de laisser plus de place pour le parking. M. A. Fontannaz répond que ça a été demandé mais pas exigé.

M. Patrick Sauthier estime que pour amener du trafic au sud, il ne faut pas mettre des chicanes inclinées mais droites car les premières n'offrent aucune sécurité. Il lui est répondu qu'en zone agricole ce genre de bordure n'est pas acceptable.

---

**8. INFORMATION SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS AD-HOC EN ACTIVITÉ**

---

**RÈGLEMENT POUR LES DÉCHETS**

---

M. Pierre Mange, Président de la commission ad-hoc présente un rapport de sa commission (Annexe PV\_CG\_20170619\_8\_1\_commission\_dechets.pdf).

**RÈGLEMENT POUR L'EAU POTABLE**

---

M. D. Kuster, président de la commission, présente un rapport intermédiaire (Annexe PV\_CG\_20170619\_8\_2\_commission\_eau\_potable.pdf).

## **COMMISSION AGGLOSION**

---

Le président de la municipalité a manifesté son désir qu'une commission législative dédiée à ce projet soit établie. Cette commission pourrait accompagner l'Exécutif dans la réalisation de ce projet qui va dessiner le centre du village et avoir beaucoup d'impact sur l'urbanisme et la mobilité.

Le Bureau va examiner cette demande.

## **9. INFORMATION DE LA PART DE L'EXÉCUTIF**

M. O. Cottagnoud informe que :

- L'administration communale a été paralysée plusieurs jours par un virus de type cryptolocker. Le fournisseur Dialog Logic a proposé une solution d'externalité des données et de virtualisation des postes de travail, pour une dépense annuelle de 31000.-
- Le Conseil municipal a décidé d'informer plus rapidement en cas de dépassement de crédits dès la séance d'octobre.
- Il y aura tout de même une demande de crédit pour la réception de M. F. Favre car le montant dépasse 50000.-
- Il remercie pour la confiance témoignée sur les comptes et souhaite encore une meilleure collaboration avec la Cogest.

M. A. Fontannaz informe que :

- Les travaux préparatoires sur la route cantonale ont été adjugés et vont débiter dans deux semaines.
- La place des vigneron sera terminée fin juillet.
- Le Valais et en particulier Vétroz ont été très touchés par le gel, environ 3.5 millions pour la commune. La commission viticole a fait deux propositions pour soutenir les viticulteurs en 1) ne percevant pas de taxe d'irrigation pour les années 2017 et 2018 et 2) financer une étude de faisabilité pour un système de lutte contre le gel par aspersion (Il faudra bien sûr trouver assez d'eau).
- Il y aura une demande de crédit supplémentaire pour les routes communale ainsi que pour un cadastre d'infiltration des eaux claires pour les privés.

M. Fabrice Germanier informe que :

- Création d'une zone réservée au pied du coteau (8000 m<sup>2</sup> de vigne) où rien ne pourra être entrepris durant deux ans de manière à préserver l'esthétique des lieux.
- Le RCCZ devra être révisé car en principe au 1<sup>er</sup> janvier il y aura la loi cantonale sur les constructions qui va entrer en vigueur. Par la suite un projet de règlement sera mis à disposition des communes.

**10. DIVERS**

M. P.-M. Venetz annonce la démission de 3 conseillers généraux :

- Mme Sandy Hug
- M. Nicola Cagnazzo (déjà remplacé par M. Yann Gauteron)
- Mme Margot Petter

M. D. Roh demande l'historique des contrôles de vitesse durant les 5 dernières années par l'agent communal.

Le président clôt la séance à 22h35.

---

Ainsi fait à Vétroz, le 4 septembre 2017.



PIERRE-MICHEL VENETZ  
*Président du Conseil général*



DOMINIQUE KUSTER  
*Secrétaire du Conseil général*